

La Corée du Nord et ses relations avec l'UE et avec les Nations Unies

Sources : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/coree-du-nord/presentation-de-la-coree-du-nord/> ;
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/coree-du-nord/relations-bilaterales/> ; <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/sanctions/history-north-korea/> ; <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/sanctions/history-north-korea/>

Les violations des Droits de l'Homme

- Depuis 2004, un mandat de rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme en RPDC (République Populaire démocratique de Corée) est établi par le Conseil des Droits de l'Homme (CDH) dans le cadre des Nations Unies et renouvelé à chaque année pour présenter un rapport sur l'évolution de la situation
- Un rapport de la commission d'enquête des Nations unies de mars 2014 allègue des « crimes contre l'humanité » : entre 80 000 et 120 000 personnes seraient détenues dans des camps, où elles subissent des violations graves et systématiques de leurs droits
- Un bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme ouvre à Séoul le 23 juin 2015, afin de recueillir des informations sur la situation en Corée du Nord
- Des résolutions relatives aux violations des droits de l'Homme en Corée du Nord sont adoptées chaque année par le CDH et par l'Assemblée générale des Nations unies – les dernières résolutions datent de 2019

L'assistance humanitaire

- La persistance d'une situation humanitaire préoccupante en Corée du Nord – selon le rapport « Needs and Priorities » des Nations Unies de février 2019 :
 - ✓ 43,4 % de la population, soit environ 11 millions de personnes, ont besoin d'une assistance humanitaire ;
 - ✓ seuls 7 % de la population ont une consommation acceptable en termes de sécurité alimentaire ;
 - ✓ 9 millions de Nord-Coréens n'ont pas accès aux services sanitaires de base

Pourtant, des incertitudes persistent sur la gravité exacte de la situation, à la lumière des observations de terrain des acteurs français car le rapport « Needs and Priorities » est fondé sur les statistiques communiquées par le gouvernement nord-coréen, dont la fiabilité interroge

Sa politique étrangère

- La Corée du Nord est admise à l'ONU en 1991, en même temps que la Corée du Sud
- Le développement de capacités nucléaires et balistiques en violation de ses obligations internationales conduit de nombreux États à réduire ou suspendre leurs relations avec ce pays
- Une escalade d'actions militaires en violations de ses engagements internationaux a lieu depuis 2006, qui s'intensifient entre 2016 et 2017

Le régime des sanctions

- Depuis 2006, la Corée du Nord a effectué 6 essais nucléaires en 2006, 2009, 2013 et 2016 (janvier et septembre) et 2017
- Le Conseil de sécurité des Nations unies a exigé de la Corée du Nord à plusieurs reprises qu'elle abandonne ses programmes nucléaire et balistique ainsi que l'ensemble de ses programmes d'armes de destruction massive
- Face à son refus, le Conseil de sécurité a imposé un régime des sanctions par la résolution 1718 (2006) [étendu par les résolutions 1874 (2009), 2087 (2013), 2094 (2013), 2270 (2016), 2321 (2016), 2356 (2017), 2371 (2017), 2375 (2017) et 2397 (2017)], contournées par le régime de Pyongyang
- Dans le cadre de l'UE, un régime de sanctions autonomes de l'UE est mis en place à partir de 2006 et renforcé à plusieurs reprises, et dernièrement le 19 avril 2018

La reprise du dialogue avec la communauté internationale reste conditionnée au respect par Pyongyang de ses obligations internationales, et notamment à des gestes concrets et vérifiables en vue du démantèlement complet, vérifiable et irréversible de son programme nucléaire et de ses autres programmes d'armes de destruction massive, y compris ses missiles balistiques

Les Sommets Corée du Nord – Etats-Unis

- Sommet de Singapour du 12 juin 2018 : poursuivre des négociations pour mettre en œuvre quatre engagements : établissement de nouvelles relations ; construction d'un régime de paix durable et stable sur la péninsule coréenne ; dénucléarisation complète ; identification et rapatriement des prisonniers de guerre et disparus au combat
- Sommet de Hanoï des 27 et 28 février 2019 : la dénucléarisation de la Corée du Nord et l'amélioration des relations bilatérales, mais aucun accord n'est trouvé
- Rencontre sur la Zone coréenne démilitarisée le 30 juin 2019 : relancer les discussions techniques sur les quatre sujets abordés à Singapour
- Pourparlers de Lindigö (Suède) des 4 et 5 octobre 2019 : aucune avancée notable

En parallèle, la Corée du Nord procède à des tirs de missiles balistiques de façon récurrente depuis mai 2019, que la France a publiquement condamnés

Les relations intercoréennes

- Un rapprochement s'amorce au début de l'année 2018, après deux ans d'interruption, dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques de Pyeongchang en février 2018, auxquels la Corée du Nord participe
- En 2018, trois Sommets se tiennent entre le président sud-coréen MOON Jae-in et le dirigeant KIM Jong-un :
 - ✓ le 27 avril et le 26 mai à Panmunjeom, avec l'adoption de la « Déclaration de Panmunjeom sur la paix, la prospérité et la réunification de la péninsule coréenne » le 27 avril 2018 ;
 - ✓ le 18-20 septembre à Pyongyang, avec la « Déclaration de Pyongyang » le 19 septembre 2018 ;
 - ✓ ces déclarations comportent plusieurs mesures en faveur de l'amélioration des relations bilatérales et des mesures de confiance militaires, et mentionnent l'objectif de dénucléarisation de la péninsule coréenne

Les relations politiques Corée du Nord – France

- La France n'a pas de relations diplomatiques avec la Corée du Nord
- Le Bureau français de coopération, ouvert le 10 octobre 2011 à Pyongyang, s'engage à des missions essentiellement d'ordre humanitaire et culturel
- Pourtant, dans un contexte de fermeture stricte des frontières par les autorités nord-coréennes, et de suspension des liaisons avec le reste de monde, il est décidé de fermer temporairement le Bureau français de coopération le 9 mars 2020
- La France contribue à l'assistance à la population nord-coréenne centrée sur l'aide alimentaire et le soutien aux ONG françaises actives dans le pays ainsi qu'au Programme alimentaire mondial (PAM) et à l'UNICEF
- La France mène deux programmes de coopération culturelle en Corée du Nord :
 - ✓ la promotion du français : soutien à l'enseignement du français à l'Université Kim Il-sung et à l'Université des langues étrangères de Pyongyang, avec également des stages de formation linguistique de courte durée au profit d'étudiants et d'enseignants de français nord-coréens ;
 - ✓ la coopération archéologique : la France soutient le programme institué depuis 2003 entre l'École française d'Extrême-Orient (EFEO) et le Bureau nord-coréen de la conservation des biens culturels, dans le domaine de la recherche, de l'expertise et des fouilles archéologiques sur le site de Kaesong, ancienne capitale du royaume de Koryo (918-1392)

Les relations Corée du Nord – UE

- L'Union européenne intervient en Corée du Nord dans le domaine humanitaire depuis 1995, sous la forme d'aide alimentaire, et d'assistance médicale et sanitaire
- L'Union européenne entretient des relations diplomatiques avec la RPDC depuis 2001
- Mais aucune session n'a lieu depuis juin 2015, dans le contexte des essais nucléaires et tirs balistiques effectués par la Corée du Nord
- L'ensemble des États membres de l'UE, à l'exception de la France et de l'Estonie, entretiennent des relations diplomatiques avec la RPDC
- Sept États ont une ambassade à Pyongyang (Allemagne, Bulgarie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède), et y représentent l'UE, qui ne dispose pas de délégation sur place
- La politique de l'Union européenne en Corée du Nord est basée sur l'approche dite de « l'engagement critique » :
 - ✓ la fourniture d'une aide humanitaire ;
 - ✓ le maintien de contacts diplomatiques tout en restant ferme sur les enjeux tels que la non-prolifération (régime de sanctions autonomes de l'UE) et les droits de l'Homme (parrainage des résolutions à l'ONU)